

Paris, le 1^{er} février 2024

ANNONCES DU GOUVERNEMENT :
DES AVANCÉES SALUÉES PAR LA FILIÈRE PORCINE.
LA PROFESSION RESTERA ATTENTIVE À LA MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE
DES MESURES PROPOSÉES ET RAPPELLE QUE DE NOMBREUX
PROCÉDURES ET TEXTES ADMINISTRATIFS RESTENT À SIMPLIFIER.

Objectif de souveraineté alimentaire précisé dans la loi : cette évolution est importante. La filière porcine française rappelle qu'elle est aujourd'hui la seule viande à avoir maintenu l'autosuffisance de la production par rapport à la consommation.

Réduction des délais de recours pour les ICPE : La profession salue le raccourcissement des délais pour les recours et procédure ICPE. La profession rappelle qu'il conviendra d'harmoniser les seuils ICPE français avec les seuils de la directive européenne EIE (Évaluation des Incidences de projets sur l'Environnement).

Lutter contre la surtransposition des normes : cette lutte est indispensable pour éviter un déficit de compétitivité des filières françaises par rapport aux autres pays européens

Origine française des produits mieux encadrée : la filière porcine en lien avec les autres filières animales demande cet encadrement depuis des années. Il convient aussi de faire évoluer les textes pour mieux réglementer l'étiquetage des produits

Publication du décret encadrant l'utilisation des dénominations du secteur de la viande : Enfin ! la profession attend la publication de ce décret depuis plusieurs années

Relèvement des seuils d'exonération sur transmission des biens agricoles : cette mesure peut faciliter la transmission des élevages porcins. La transmission des élevages est le principal objectif de la filière porcine. 34% du cheptel porcine est détenu par un éleveur de plus de 55 ans.

Loi sur les recours abusifs du voisinage : cette loi est importante pour permettre la reprise et la modernisation des élevages

Agriculture reconnue comme métier en tension : la filière porcine est employeur de main d'œuvre, 2,4 personnes en moyenne travaillent dans les élevages porcins. Cette mesure est donc importante. Il conviendrait de l'élargir à tout le secteur agroalimentaire

La filière porcine restera toutefois très attentive à la mise en œuvre de ces mesures et rappellent que les principaux problèmes rencontrés aujourd'hui par cette filière concernent la simplification des textes et procédures pour faciliter la reprise, la modernisation et l'agrandissement des bâtiments d'élevage.

Ces évolutions sont nécessaires pour prendre en compte les attentes sociétales en matière de bien-être animal (plus de place pour les animaux) et en matière environnementale (meilleure gestion des effluents). La filière porcine présentera en juin 2024 sa démarche de responsabilité sociétale qui présentera les engagements de la filière sur tous les piliers de la durabilité à horizon 2035.

Par ailleurs, la filière porcine reste très vigilante concernant le règlement en cours d'adoption sur les émissions industrielles (IED) à l'échelle européenne. En effet, ce texte général visant l'industrie viendrait impacter fortement la filière porcine. Des éleveurs de tailles moyennes se verraient dans l'obligation de respecter des règles totalement déconnectées de la réalité.

À propos d'INAPORC :

INAPORC est l'interprofession nationale porcine. Elle rassemble tous les métiers de la filière porcine française : fabricants d'aliments pour les porcs, éleveurs, coopératives, abatteurs-découpeurs, industriels de la charcuterie-salaison, grande distribution, artisans bouchers et charcutiers-traiteurs, restauration collective. La filière porcine représente 130 000 emplois sur le territoire français dont 25 000 en élevage.

Arnault, Sandra & l'équipe Adocom
Service de Presse INAPORC
vous remercient de votre attention.
Tél. : 01 48 05 19 00 – Courriel : adocom@adocom.fr

 **ADOCOM®-RP**

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax. : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

Qualification : Agence Certifiée OPQCM